L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 MAI 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $15; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Publiée le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées dans le cours de la publication du journal, paieront $1 la ligne carrée pour la première insertion, et 75 CENTS la carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 la ligne carrée pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 par ligne carrée par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces à cœur, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; toutefois aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.

Toutes les sentences d'annonces d'affaires paieront 75 cents par ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées à la fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement et souvent des annonces à cœur ne seront soldés que le 1er et le 15 de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 15 MAI.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif.—Une exécution, N. 21, en faveur de A. Chenay, M. F. M. Cie, des meubles et effets qui se trouvent dans la maison, No 97, rue Bienville—Le 8 février de même, au No 47, rue St. Louis, entre Vieilles Lettres et Chartres. Terme: Argent.

Par B. Tanqué et Bro, No 26 rue Bienville, tout meubles, tels que: canapés, pates molles, tapis, rideaux, secrétaire, table, lits, &c.

Par Montgomery, Bro & Co.—A 10 heures, au No 125 rue Bienville entre Carondelet et Dauphine, toute propriété appartenant à la succession de feu Mme Virginie C. Bélisle—meubles, &c.

Par A. Bonard, au magasin de Mme Turner, No 19, rue Bienville—Quelques robes, pantalons, chemises, linge de toilette, enfants, &c.

☞ Les Frères Bulaley ont l'huile de CONSERVATEUR pour la conservation d'un BALLON. Voir l'affiche.

Mise en liberté de Mr. Jefferson Davis.

L'exil de Napoléon Ier, sur le rocher de Ste-Hélène, sous un climat meurtrier, sera un sujet d'éternel reproche contre l'Angleterre; car la cruauté envers un ennemi vaincu et détrôné est une de ces pratiques barbares qui répugnent aux idées modernes.

La république des États-Unis aux dépouilles de la malheureuse famille qui fournissent les populations qui l'avaient nommé Président.

Des parti radical a d'ailleurs renoncé à masquer sa vengeance sur celui dont on avait fait l'incarnation de la confédération. C'est un radical, M. Wilson, qui a dénoncé au Sénat la mise en liberté de prisonnier; c'est un radical, M. Horace Greeley qui pleure le premier sur la faute des cabinets de M. Davis. Les ministres se sont aperçus qu'ils avaient pris l'ombre pour la proie. Ils ont délivré l'ombre mise par armes d'un ennemi à la proie, de façon à ce qu'elle ne puisse échapper! Combien qu'ils n'y voient rien? à redouter d'un captif faible et isolé. Si, si rien n'échappe en le retenant dans les fers, ils eût forcé des chaînes pour le Sud tout entier et leur attentat n'est consommé par la reconciliation d'un corps électoral qui fit contre leurs haines populaires un bouclier suffisant, un invulnérable, propre à leur offrir la jouissance du pouvoir. Et cette position ils ont trouvé le continuer en condamnant du Davis, qu'ils pour où vais qu'une vaine satisfaction d'amour-propre, contre l'abaissement des électeurs opposés à leur parti. Tant ils réfléchissent à ce qu'ils ne réussissent pas à prolonger intelligiblement l'extrémité dont ils ont frappé les populations blanches du Sud.

L'ENREGISTREMENT.

Les bureaux d'enregistrement ne sont plus encombrés depuis quelques jours, et on peut se faire inscrire sans perdre beaucoup de temps. Nous engageons les électeurs à profiter du moment de répit pour se faire inscrire, car les derniers jours, les bureaux seront encombrés, et même ceux qui ont payé leurs taxes ne pourront voter s'ils ne sont enregistrés. Il faut avoir à la Législature qui doit nommer le successeur de M. Conrad, et qui aura à s'occuper de la reconstruction. Il faut avoir à la Convention qui doit élaborer la nouvelle constitution. Il faut avoir à l'élection générale où le peuple choisira ses représentants au Congrès. Enfin, après deux années de captivité, M. Jefferson Davis vient d'être mis en liberté sous caution. Il est accusé de trahison, mais nous croyons que son accusation ne sera pas maintenue. Mr. Chase a exprimé l'opinion qu'il était impossible de le condamner légalement sur un pareil chef et que c'est le véritable motif qui l'engagé à ne pas présider le jugement. Le gouvernement n'aurait rien à gagner à la discussion des questions politiques que soulèverait ce procès. Il est donc probable qu'on supposer que les chaînes en resteront là. On laissera le prisonnier où la fatalement Montre, dont la santé n'est pas moins ruinée que sa fortune, terminer en paix ses voyages, dans quelque pays hospitalier, au moyen des sobalites que lui fourniront